



M62 0037 406 0007427 00194 G ▲ □

Mairie de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Monsieur Pierre-Jean PUDAL
PLACE GASTON CARRÈRE
47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame, Monsieur,

Paris, le 04 janvier 2016

Le paysage audiovisuel va connaître un nouveau bouleversement avec la modification de la norme de compression du signal audiovisuel de la TNT qui interviendra le 5 avril 2016. A cette date, les 25 chaînes gratuites de la TNT seront toutes diffusées en qualité Haute Définition (HD/MPEG4) et la diffusion des chaînes en Définition Standard (SD/MPEG2) cessera définitivement.

Tous les foyers qui utilisent encore un matériel de réception TNT terrestre ou satellite uniquement compatible SD devront donc s'être rééquipés en réception compatible HD ; à défaut, ils se retrouveront devant un « écran noir ». L'avantage qu'ils retireront de cet effort d'adaptation sera la réception gratuite de 6 chaînes supplémentaires et la qualité HD sur toutes les chaînes.

Cette évolution de la diffusion TNT va également permettre de libérer la bande de fréquences 700 MHz pour répondre aux besoins du haut débit mobile (4G).

Vos administrés vous saisiront certainement de questions sur les raisons de cette opération technique, ce qu'ils doivent faire, dans quel calendrier, les coûts engendrés, les aides disponibles. L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) conduit une campagne d'information nationale dont le mot d'ordre est « Tous à la TNT HD », en coordination notamment avec le CSA et les ministères concernés (le site Internet de référence est : www.recevoirlatnt.fr).

Au nom d'Eutelsat, entreprise française, troisième opérateur mondial de satellites de télécommunications, je souhaite vous apporter une information concernant le service FRANSAT, seule offre de TNT gratuite par satellite reconnue par le CSA.

1. Le satellite est la solution technologique utilisée depuis longtemps pour compléter les réseaux hertziens terrestres et offrir ainsi une couverture intégrale du territoire en services de télévision.

Cette réalité a été amplifiée avec l'arrivée de la TNT. A travers des modifications successives apportées à la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le législateur a prévu que la TNT gratuite par satellite puisse être l'alternative proposée aux foyers en zone blanche des réseaux terrestres. De nombreux foyers ont alors été accompagnés financièrement par l'Etat pour passer de la télévision analogique terrestre à la TNT satellitaire.

Le bouquet FRANSAT d'Eutelsat, au sujet duquel vous trouverez ci-joint un document de présentation, concerne aujourd'hui plus de deux millions de foyers. Il comporte l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, les 24 décrochages régionaux de France 3 et une dizaine de chaînes supplémentaires, thématiques ou locales, le tout sans abonnement.

2. La TNT gratuite par satellite est concernée par la migration vers le tout MPEG4.

FRANSAT a l'obligation légale de retransmettre la télévision au même standard de diffusion que la TNT hertzienne terrestre. Ainsi, comme sur la TNT terrestre, la diffusion en SD des 19 chaînes TNT cessera sur FRANSAT en avril 2016. Dans cette perspective et afin de contribuer à une transition sans rupture vers le tout HD, FRANSAT diffuse déjà par anticipation, depuis le 1^{er} décembre 2015, la totalité des 25 chaînes en qualité HD, pour le moment en double diffusion SD / HD.

3. Pour passer à la HD, les foyers FRANSAT encore en SD ont le choix entre plusieurs dizaines de modèles d'équipements compatibles (décodeurs externes ou téléviseurs avec « tuner » satellite intégré) disponibles dans plus de 8 000 points de vente ou sur Internet.

Les réseaux d'antennistes et points de vente de FRANSAT, informés de la migration en cours, pourront orienter le grand public, qui reçoit également différentes formes de communications, notamment publicitaires et par voie de presse nationale et régionale. Un centre d'appel avec numéro gratuit (3260 dites « FRANSAT », 0,15€/min + prix appel) est également mobilisé pour répondre aux questions des téléspectateurs, ainsi qu'un site Internet détaillant les modalités du passage à la HD et depuis lequel ils pourront demander à être rappelés gratuitement.

4. L'ensemble du dispositif est prévu pour répondre non seulement aux besoins des foyers FRANSAT encore équipés en SD, mais également à ceux des nouveaux bénéficiaires du service FRANSAT, notamment ceux qui pourraient perdre leur réception par antenne râteau lors du passage au tout MPEG4 sur la TNT hertzienne terrestre.

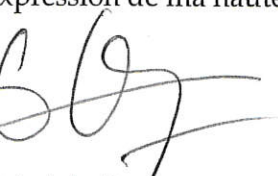
l'Etat prévoit qu'une aide à la réception sera disponible à partir du 5 avril pour assurer la continuité de la réception de ces derniers, qui pourront être défrayés financièrement pour passer du terrestre au satellite.

L'Etat a également mis en place une aide à l'équipement pour les foyers exemptés de la contribution à l'audiovisuel public. Cependant, cette aide est réservée à ce jour uniquement à ceux qui par ailleurs sont et demeureront équipés d'une réception hertzienne terrestre (par antenne râteau).

Le Gouvernement doit remettre un rapport au Parlement sur une éventuelle extension de ce mécanisme aux foyers satellite. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, plusieurs cas de figure présenteront sur un même territoire (commune, intercommunalité, département, région) et, tant qu'élu, vous pourrez être conduit à expliquer aux habitants d'un même voisinage dans une situation sociale identique, pourquoi les détenteurs d'une antenne râteau sont éligibles à une aide de l'Etat tandis que les détenteurs d'une parabole ne le sont pas.

Nous souhaitons vous faire part de cette situation afin que vous puissiez anticiper au mieux les questions des administrés, voire que vous puissiez agir pour demander à l'Etat de rétablir l'égalité de situation entre les différentes solutions de réception, afin de garantir à tous les foyers exemptés de contribution à l'audiovisuel public, un même droit à l'aide prévue.

En souhaitant que ces informations vous soient utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.



Michel de Rosen

Situation du foyer aujourd'hui	Acte à accomplir d'ici avril 2016	Aide prévue par l'Etat
Equipé TNT terrestre MPEG-4 (antenne râteau)	Rien	Sans objet
Equipé TNT terrestre MPEG-2 (antenne râteau)	Acquérir un équipement TNT terrestre MPEG-4 (adaptateur ou TV)	Aide à l'équipement de 25€ sous conditions de ressources
Equipé TNT mais concerné par une perte de réception	Acquérir un équipement TNT autre (par exemple satellite) MPEG-4	Aide à la réception, octroyée à partir du 05 avril 2016
Equipé TNT satellite MPEG-4	Rien	Sans objet
Equipé TNT satellite MPEG-2	Acquérir un équipement TNT satellite MPEG-4 (décodeur externe ou TV avec tuner satellite)	Rien à ce jour